

Construction muret et clôture en bordure de route (impasse)

Par Aadil

Bonjour j'ai enlevé une haie et construit un mur avec clôture en bordure de route Dans une impasse. Mon terrain est 1m au-dessus du niveau de la route la mairie impose un PLU de Max 1m60. J'ai donc construit un mur de soutènement de 1m et par dessus 1m60 de mur+ clôture. De mon côté j'ai bien 1m60 mais la mairie me dit que le niveau à prendre en compte et la route et pas mon terrain !!!!!

Par CClipper

Bonsoir Aadil,

Je comprends que l'urbanisme pour le mur de soutènement hauteur maxi 1.60m donc depuis bas du soutènement c'est à dire la route.
Vous aviez déposé une déclaration de travaux ?

Par Aadil

Bonsoir Clipper, oui j'avais déposé une demande de travaux bien dans les règles.

Par CClipper

Et dans votre déclaration préalable, votre mur faisait combien de hauteur par rapport au niveau de la route ?

Vous dites que votre terrain est à 1 mètre au dessus de la route : comment la terre tenait si il n'y avait pas déjà un mur pour soutenir ?
C'est la haie que vous avez enlevée qui soutenait votre terrain ?
Je ne comprends pas trop quels travaux déjà étaient nécessaires...

Par Aadil

Dans la déclaration la hauteur est de 1m60 à partir du niveau naturel du terrain.
Après avoir enlevé la haie en bordure de terrain j'ai du faire un mur de soutènement de 1m pour soutenir la terre.
C'est expliqué dans mon 1er message.

Par yapasdequois

Bonjour,
Vous devez respecter l'autorisation d'urbanisme telle qu'elle a été délivrée.

Par CClipper

Bonjour Aadil,
"Dans la déclaration la hauteur est de 1m60 à partir du niveau naturel du terrain.
Après avoir enlevé la haie en bordure de terrain j'ai du faire un mur de soutènement de 1m pour soutenir la terre.
C'est expliqué dans mon 1er message.

Oui, j'avais bien saisi que vous aviez enlevé la haie.
Donc c'est elle qui soutenait le "denivelé" de 1m par rapport à la route ?

Quoi qu'il en soit, pensez vous que la déclaration validée vous donnait le droit de construire un mur de 2.6 de haut au final ?

Si les plans sont explicites , plan de côté avec niveau route, niveau terrain et hauteur mur cotée valides par urbanisme c'est qu'il y a eu méprise quelque part peut etre..

Par Aadil

Dans la déclaration la hauteur est de 1m60 à partir du niveau naturel du terrain.

Après avoir enlevé la haie en bordure de terrain j'ai du faire un mur de soutènement de 1m pour soutenir la terre.
C'est expliqué dans mon 1er message.

Par CLipper

Bonsoir Aadil,

Mais alors aviez vous déposé une déclaration pour le mur de soutenement ?

Par Aadil

Résolu?.

Merci pour vos réponse.